



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5345 du 10/07/2015

Rectificatif à la circulaire n°5342 « Adaptation de l'encadrement au 1<sup>er</sup> septembre 2015 dans l'enseignement secondaire, en 1<sup>ère</sup> année commune »

<b>Réseaux et niveaux concernés</b>	<b>Destinataires de la circulaire</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles	A Madame la Ministre en charge de l'enseignement obligatoire;
<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné	Aux Membres du Service général de l'Inspection;
<input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel	A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
<input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel	A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles secondaires ordinaires de l'enseignement libre subventionné;
<input checked="" type="checkbox"/> Secondaire ordinaire	Aux Chefs d'établissements et aux Directions des écoles secondaires ordinaires organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
	Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de l'enseignement subventionné
<b>Type de circulaire</b>	<b>Pour information:</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative	Aux Services de vérification;
<input type="checkbox"/> Circulaire informative	Aux Directeurs des Centres Psycho Médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
<b>Période de validité</b>	Aux Associations de parents;
<input type="checkbox"/> A partir du	Aux Organisations syndicales;
<input checked="" type="checkbox"/> Du 01/09/2015 au 30/06/2016	Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs;
<b>Documents à renvoyer</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Date limite :	
<input checked="" type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
<b>Mot-clé :</b>	
Organisation pour l'année scolaire 2015-2016	
Encadrement	
Pression démographique	

**Signataire**

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement obligatoire et de la Recherche Scientifique  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Madame Lise-Anne HANSE, Directrice générale

**Personnes de contact**

Service général de l'Enseignement secondaire et des Centres PMS  
Gestionnaire : Monsieur Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général adjoint

Direction de l'Organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire

Nom et prénom	Téléphone	Email
<b>Pour les questions relatives à l'organisation des études</b>		
Vincent WINKIN	02/690.86.06	<a href="mailto:vincent.winkin@cfwb.be">vincent.winkin@cfwb.be</a>
Miguel MAGERAT	02/690 84 51	<a href="mailto:miguel.magerat@cfwb.be">miguel.magerat@cfwb.be</a>

**Décision du Gouvernement du 27 mars 2014 relative à l'adaptation de  
l'encadrement au 1<sup>er</sup> septembre 2014 dans l'enseignement secondaire ordinaire  
– Reconduction de la disposition pour l'année scolaire 2015-2016**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de prendre bonne note de la rectification suivante :

La première condition reprise à l'alinéa 3 de la circulaire n°5342 du 8 juillet 2015 est remplacée par

- avoir annoncé à la CIRI, **pour le 24 août 2015 au plus tard**, l'ouverture d'au moins 22 places supplémentaires en 1<sup>ère</sup> année commune dans une implantation (création d'une nouvelle classe) par rapport à la déclaration qui a été introduite pour le 31 janvier 2015 au plus tard,

**La Directrice générale**

**Lise-Anne HANSE**

***ANNEXE A LA CIRCULAIRE***

<b>Annexe</b>	<b>Année scolaire 2015-2016</b>	<b>Date limite de renvoi : Vendredi 5 septembre 2015</b>
<b>Enseignement secondaire ordinaire - <i>Demande d'encadrement complémentaire</i></b> <b><i>(30 périodes-professeur par classe de 1C supplémentaire)</i></b>		

Demande introduite par implantation ***si les conditions ci-dessous sont remplies*** :

- La (les nouvelle(s) classe(s) est(sont) créée(s) en 1<sup>ière</sup> année commune ;
- Dans l'implantation concernée, le nombre d'élèves en 1C au 1/09/2015 est d'au moins supérieur de 22 élèves au nombre d'élèves en 1C au 15/01/2015, déduction faite du nombre d'élèves inscrits sur injonction de la CIRI au 1<sup>er</sup> septembre 2014;
- L'augmentation du nombre d'élèves susvisées ne résulte pas d'une restructuration ;
- L'établissement ne sollicite pas de périodes-professeur supplémentaire en cas d'augmentation de 10% de sa population scolaire au 1<sup>er</sup> octobre 2015 par rapport au 15 janvier 2015.

Elle est envoyée à l'adresse suivante : *Direction générale de l'Enseignement obligatoire*  
*Bureau 1F106*  
*Rue Adolphe Lavallée, 1*  
*1080 Bruxelles*

**Attention : un formulaire de demande par implantation**

<b>Etablissement :</b>	<b>N° FASE :</b>
Siège administratif (rue, n°, code postal et localité) :	

<b>Implantation :</b>	<b>N° FASE :</b>
Adresse complète de l'implantation (rue, n°, code postal et localité) :	

***Calcul du nombre de périodes demandées :***

A	Nombre d'élèves réguliers en <b><i>1<sup>ière</sup> année commune</i></b> au 15/01/2015	
B	Nombre d'élèves réguliers inscrits en 1 <sup>ère</sup> année commune, sur injonction de la CIRI au 01/09/2014	
C	Nombre d'élèves réguliers inscrits en <b><i>1<sup>ière</sup> année commune</i></b> au 01/09/2015	
D	Nombre d'élèves supplémentaires en 1 <sup>ière</sup> année commune au 01/09/2015 → C – (A – B)	
E	Nombre de classes supplémentaires en 1 <sup>ière</sup> année commune → D/22 arrondi à l'unité inférieure=	
F	Nombre de périodes complémentaires octroyées → E*30	

**Je déclare sur l'honneur que les informations reprises ci-dessus sont sincères et exactes.**

**Signature du Pouvoir organisateur (OS – LS) ou du Chef d'Etablissement (FWB)<sup>1</sup> :**

**Date :**

**Nom (en majuscule) et signature :**

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.